

*Questions orales*

**M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak):** Monsieur le Président, dans son rapport, la Commission réclame un programme de réformes pour les autochtones, basé sur un engagement de la part des non-autochtones d'accorder aux Premières nations du pays une véritable autonomie politique et culturelle et de leur permettre de parvenir à une beaucoup plus grande autarcie économique. Le gouvernement va-t-il s'engager aujourd'hui, à titre de première étape de ce nouveau programme, à rétablir les crédits qu'il a retirés récemment aux organismes politiques et aux services de communications autochtones?

**L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)):** Monsieur le Président, la décision de sabrer certains programmes a été extrêmement difficile. Comme de nombreux autres Canadiens, je sais à quel point les services en question sont importants. Nous leur souhaitons tout le succès possible et nous savons qu'ils seront très probablement en mesure de poursuivre leurs activités. Ils ne peuvent tirer tous leurs revenus du gouvernement, car mon ministère n'a plus autant d'argent à sa disposition.

On a créé un groupe de travail tendant à rassembler tous les ministères du gouvernement qui s'intéressent à cette question. Nous examinons attentivement toutes les façons dont nous pouvons nous rendre utiles.

Hier, j'ai parlé des très importants entretiens que j'ai eus avec le ministre des Territoires du Nord-Ouest, Titus Allooloo, et de leur utilité. Nous présentons maintenant un accord prévoyant certains crédits provisoires pour les organismes visés. Cependant, à long terme, comme M. Titus Allooloo le dit lui-même:

Maintenant qu'on a répondu aux besoins immédiats de crédits des services de communications, il ne faut pas s'en satisfaire. Il s'agit dorénavant, pour nous, de trouver d'autres façons de financer les services de communications autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, afin d'assurer leur viabilité à l'avenir.

**M. le Président:** Je crois que nous devrions poursuivre nos travaux. Le député de Trinity—Spadina a la parole.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il sait, après avoir pris connaissance des lettres que je lui ai envoyées mercredi et jeudi, que le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales étudie actuellement le système de transport aérien régional du sud de l'Ontario. Sans égard aux objections des habitants, du conseil municipal, voire de la commission royale chargée

d'étudier l'avenir du secteur riverain de Toronto, la Commission du havre de Toronto a autorisé, à compter du 1<sup>er</sup> avril, soit la semaine prochaine, huit fois plus de vols en partance de l'aéroport de Toronto—les Îles, et à construire une nouvelle aérogare cinq plus grande que la précédente.

• (1130)

Puisque les transports sont la principale cause de la pollution au dioxyde de carbone et que, par passager, les avions polluent de cinq à dix fois plus que les trains, le ministre ordonnera-t-il à la Commission du havre de Toronto d'interrompre son expansion tant que nous n'aurons les résultats de l'examen des évaluations environnementales qui se termine en 1991?

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Monsieur le Président, la Chambre n'est pas sans savoir que l'exploitation de l'aéroport de Toronto—les Îles est régie par une entente conclue entre la ville de Toronto, la Commission du havre de Toronto et le ministre des Transports du Canada.

Afin de satisfaire aux exigences des passagers et pour réduire le déficit opérationnel de cet aéroport, les intervenants prennent des mesures pour augmenter le nombre de services qui existent déjà. Nous croyons savoir que ces mesures sont entièrement conformes aux dispositions de cette entente et qu'elles sont appliquées en conséquence.

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, une question plus urgente se pose: la pollution atmosphérique. Je demande au ministre des Transports de se rappeler que les pouvoirs dont il est investi prévalent sur les dispositions de l'entente que la Commission du havre de Toronto est en train de violer.

Le ministre interviendra-t-il maintenant, non seulement pour limiter le phénomène de réchauffement de l'atmosphère attribuable aux émissions de polluants des avions, mais également pour protéger les secteurs récréatifs, les industries des îles de Toronto et de la ville même, la circulation au centre-ville et les milliers d'habitants des secteurs riverains qui se sont établis dans cette zone, forts d'une entente qui est maintenant violée? Allez-vous intervenir en limitant le nombre de transporteurs aériens et le nombre de vols, et en ordonnant l'arrêt des travaux de construction de cette nouvelle aérogare?

**L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports):** Monsieur le Président, plusieurs points de la question du député pourraient être rectifiés. Que je sache, il n'existe aucune industrie sur les îles de Toronto. Certainement pas en hiver, en tout cas.